

> En bref

Animaux errants, perdus, trouvés

Vous avez perdu votre animal de compagnie sur la commune ? Peut être est-il déjà retrouvé et en sécurité.

Un bon premier réflexe est de consulter le site : www.petalierfrance.com Dans un second temps, vous pouvez joindre la mairie, afin de signaler sa disparition. Un message dans www.mesalertes.fr pourra être relayé auprès des habitants abonnés.

Et si vous trouvez un animal perdu, vous pouvez suivre les mêmes démarches. De plus la mairie possède un lecteur de puce ainsi si l'animal est identifié, nous retrouverons rapidement son propriétaire.

Si le propriétaire de l'animal reste inconnu ou injoignable, la commune sollicite la fourrière de Niort, qui facturera la commune. Frais qui seront ensuite réclamés au propriétaire, conformément à la décision du conseil municipal du 28 mars 2023.

De plus, si un agent ou élu(e) vient à récupérer un animal sur le domaine public, un montant forfaitaire sera demandé au propriétaire.

Stationnements gênants rue des Gravées.

Afin de laisser l'accès aux secours rue des Gravées, un arrêté de voirie a été pris depuis plus d'un an afin de laisser les places de stationnement aux habitants.

Les touristes peuvent profiter des parkings publics gratuits. Des abus sont toujours constatés, de la part de touristes allergiques aux panneaux indicateurs. Afin de répondre à ce problème, une étude portant sur l'installation de barrières à code à l'entrée et à la sortie de la rue est étudiée. (En attendant, la gendarmerie passera régulièrement afin de faire respecter l'arrêté de voirie). Une consultation des habitants a été réalisée. Le bilan montre 19 pour et 8 contre ; Les barrières seront donc installées d'ici mai 2024.

Un point sur notre école.

Cette année encore, la mairie a accompagné l'école dans différents projets.

Elle a par exemple permis aux deux classes de découvrir l'exposition « Une histoire de famille » à l'occasion de laquelle, les élèves ont pu rencontrer 3 artistes.

Grâce à la participation financière de différents acteurs dont fait partie la mairie ainsi que l'APE (Association des Parents d'Élèves) ou encore la coopérative scolaire, les élèves de notre école ont pu assister à une exposition autour d'un planétarium, découvrir des spectacles comme « Oggy et

Sansais La Garette et ses marais communaux

Notre commune s'étend sur un peu moins de 15 km² : sur la carte ci-jointe, les pointillés en orange tracent nos limites avec les communes voisines.



La zone en vert kaki représente nos marais communaux d'une surface de 90 hectares (0,9 km²).

La gestion des marais communaux comprend plusieurs pans :

- **L'entretien des fossés** bordant les parcelles commence par un débroussaillage des bords puis leur curage ; commencés en 2022, ces travaux se poursuivront en 2023 et 2024*.
- **Les prairies** sont louées à 7 éleveurs de bovins : ceux-ci assurent en retour leur entretien. En 2023 et 2024, les parcelles seront clôturées et des abreuvoirs de type descente empierrée créés*

• L'exploitation des peupliers

- > En 2020, nous avions 2800 peupliers plantés en bordure des parcelles ; 550 ont été vendus en 2022 (âgés de + de 20 ans) et 700 ont été plantés en 2022 / 2023.
- > Le solde est de 2950.
- > Notre objectif est d'en planter 1050 pour atteindre 4 000 en 2027.
- > Les prochaines coupes seront possibles dans 3 ou 4 ans.

* cofinancé par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de La Sèvre Niortaise

les cafards » et « La silencieuse en voyage ». Ils ont aussi pu participer à des rencontres sportives, aller à la piscine et s'initier au canoë / kayak.

De plus, l'école a participé à la semaine de la biodiversité portée par la mairie et pour la sortie de fin d'année, nos enfants ont profité de l'île d'Aix.

A la rentrée 2023, nous comptons sur 85 enfants dans le regroupement pédagogique intercommunal Sansais-La Garette / Amuré.

Mobilités douces sur notre commune

Tester un vélo à assistance électrique TanLib



A la mairie, nous avons en prêt un vélo à assistance électrique TanLib (VAE) : si vous souhaitez le tester gratuitement pour quelques heures ou une journée, il vous suffit d'appeler la mairie pour le réserver. Pour le retirer, il faudra vous munir d'une pièce d'identité. Gilet jaune et antivol vous seront fournis ; mais nous vous conseillons de porter un casque.

Vous pouvez louer plus longuement un vélo TanLib, il sera gratuit les 3 premiers mois. Il existe par contre une liste d'attente (en ligne sur www.tanlib.com).

Sur Niort, il existe aussi des vélos en libre-service, que vous pouvez prendre à la Mude par exemple. Plusieurs usages sont possibles, dont l'emploi occasionnel pour un tarif de moins de 2€ de l'heure. Une inscription est nécessaire au préalable.

L'abri vélo à côté de la salle des fêtes



La CAN a installé un abri-vélo sécurisé à côté de l'entrée de la salle des fêtes à Sansais : il peut contenir 2 vélos. Si vous venez prendre le bus par exemple, vous pouvez y laisser votre vélo pour la journée. Vous devez amener votre propre cadenas pour condamner la porte extérieure.

Pensez au covoiturage !

Le covoiturage a plein d'avantages :

- Faire des économies
- Faire un geste pour l'environnement
- Rencontrer des gens
- Rendre service aux autres
- Diminuer les bouchons et préserver les infrastructures routières

2 aires de covoiturage sont à disposition sur notre commune : l'une sur le parking de la salle des fêtes à Sansais et l'autre sur le parking de la D1 à La Garette.

Pour vos déplacements de courte distance ou au quotidien, il existe plusieurs applications publiques (certaines sont utilisées par des grandes entreprises du Niortais) : Blablacar Daily, Klaxit, Karos...

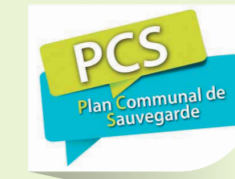
Pour vos déplacements de plus longue distance, pensez à regarder les offres de places sur des applications comme Blablacar, LaRoueVerte, ou à proposer des places dans votre voiture.



Budget > page 3



Maison des assistantes maternelles
> Page 2



Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
> Page 3



Mobilité douce sur notre commune
> Page 4



Sansais La Garette et ses marais communaux
> Page 4



> actualités

Les matous libres

Loin d'être nouveau, un problème de prolifération des chats est revenu sur le devant de la scène ces derniers temps sur certaines zones de notre commune.

Si certains ont en tête des méthodes radicales, d'autres, des citoyennes et citoyens impliqués, ont opté pour la création d'une association. En effet, l'association « Les matous libres de Sansais La Garette » vient de faire son apparition.

Son but

Procéder à la capture, à la stérilisation, à l'identification, au nourrissage et à la surveillance du bien-être des chats errants sur le domaine public.

Pour son fonctionnement, l'association compte sur des subventions, l'implication des membres (environ 20 à ce jour) et la création de partenariats avec des associations de protection des animaux et avec des vétérinaires.



A noter que le bureau est le suivant :

- **Présidente**, FOUCHER Emmanuelle
 - **Vice Présidente**, XANATRE Sandra
 - **Trésorier**, BELLEME Stéphane
 - **Vice Trésorier**, PORTEJOIE Anthony
 - **Secrétaire**, DELAHAY Cécile
 - **Vice Secrétaire**, CHARRIER Sandrine.
- Pour devenir membre (cotisation annuelle de 15 €) ou simplement pour poser vos questions : lesmatouslibresslg@gmail.com



Ruches

Vous avez peut-être, à l'occasion de vos promenades... aperçu différentes ruches...

Certaines de ces ruches appartiennent à un apiculteur de Saint-Georges-de-Rex, réparties sur plusieurs terrains privés et publics.

Depuis plus d'un an, nous lui avons prêté par convention, deux terrains appartenant à la commune afin d'y installer des ruches ; en contrepartie, il entretient les terrains.

Nous pensons que soutenir des jeunes entrepreneurs sur notre territoire est important d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une espèce animale en danger.

Paroles de pigouille

#21

Hiver

2023

> édito

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Une nouvelle fois, nous vous proposons ce parole de pigouille afin de vous informer des dernières actualités de la commune.

Comme vous pouvez le constater, l'ambiance générale dans notre société à tendance à se tendre. La communication entre les humains devient de plus en plus difficile, les compromis aussi... la baisse du pouvoir d'achat, un contexte géopolitique anxiogène, un avenir climatique incertain.

Sans oublier les problèmes, je préfère aujourd'hui vous parler de ce qui va bien... car oui, tout n'est pas négatif... Comme disait Henri Duvernois « Tout pourrait être mieux, mais tout pourrait être plus mal. Donc tout est bien ! » Car notre belle commune mérite aussi de voir les bons côtés. La disponibilité, la motivation, les projets, la protection et l'entretien de notre marais, le soutien aux associations, les réunions publiques, les commissions, les initiatives citoyennes, le fleurissement, tout cela démontre que nous n'avons pas à rougir de ce qui se passe sur notre belle commune qu'est Sansais - La Garette.

Dans ce parole de pigouille, qui vient compléter les Brèves de pigouille, vous pourrez lire les dernières informations concernant notre commune. J'espère qu'elles vous plairont. Et si vous souhaitez avoir plus de précisions sur des sujets, toute l'équipe municipale reste à votre disposition afin de pouvoir y répondre.

Je terminerai ce chapitre en vous indiquant que la motivation de l'équipe municipale reste intacte à gérer notre belle commune.

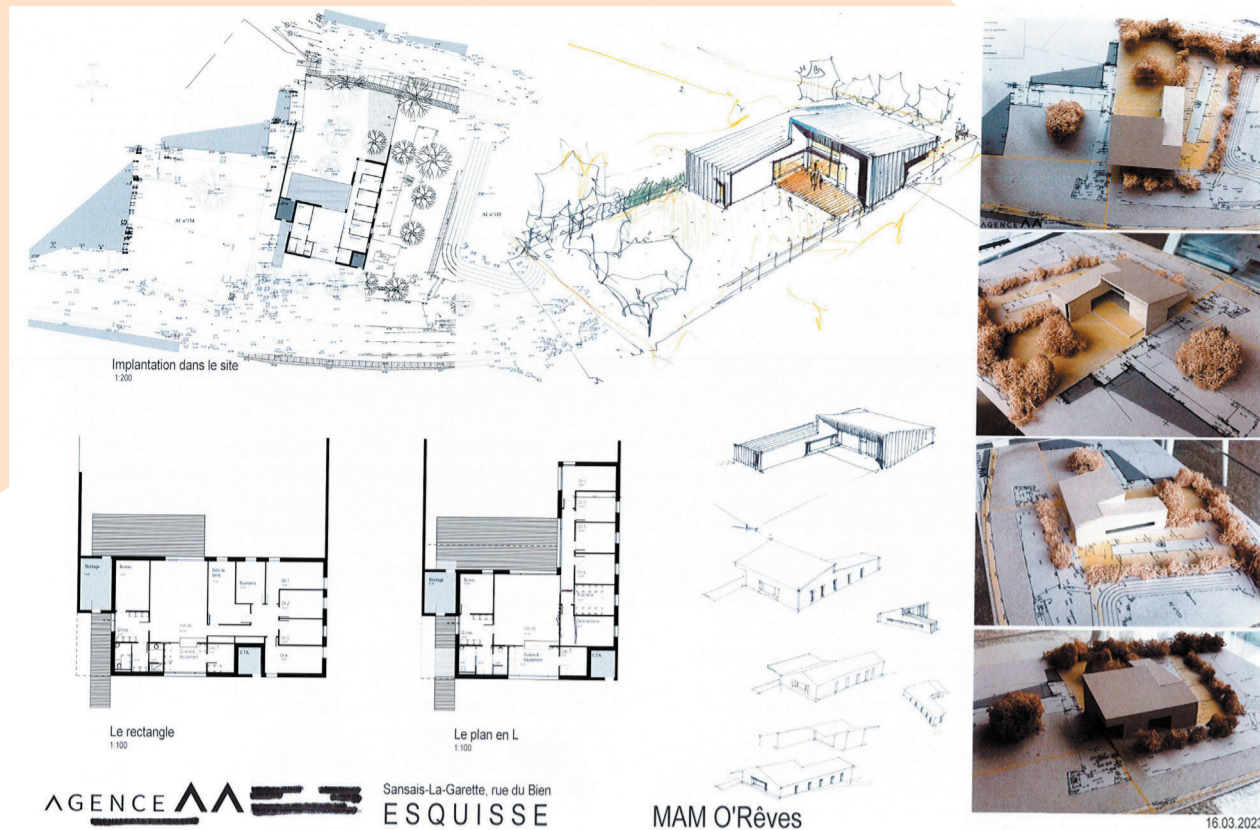
Et un grand merci aussi aux élu(e)s, employé(e)s, et à chaque habitant qui participe à la vie communale.

En attendant de vous retrouver sur les futurs événements, je vous souhaite bonne lecture.

Richard Pailloux
Maire de Sansais - La Garette.



Nouveau



MAM

Vous avez peut-être entendu parler du projet de la MAM de Sansais - La Garette. Qu'est-ce qu'une MAM ? Une Mam est une maison des assistantes maternelles.

Contrairement à une crèche, ou une micro crèche, le projet est porté par un minimum de 3 assistantes maternelles souhaitant se regrouper au sein d'une même structure.

Après avoir été approchées par trois assistantes maternelles ayant créé leur projet professionnel, elles souhaitent trouver une structure pouvant les accueillir.

N'ayant pas de solution à proposer aux habitants pour accueillir les 0 à 3 ans, autre que les assistantes maternelles déjà présentes sur la commune, leur projet nous a semblé intéressant. Effectivement, il y a un problème de manque de place disponible sur le territoire. Aucun bâtiment communal n'étant disponible

pour y installer la MAM, nous avons décidé de réaliser des études afin de mesurer la possibilité, ou non, de construire ce bâtiment. La construction de la MAM est envisagée entre l'école et le city stade afin que le pôle éducatif/enfance soit regroupé au même endroit.

A cette heure, la MAM n'est qu'un projet. Nous sommes à la recherche de subventions, afin de pouvoir le financer.

Si bien évidemment, nous ne trouvons pas les subventions espérées, afin de respecter la bonne gestion financière de la commune, le projet ne sera pas validé.

Nous vous informerons régulièrement de l'avancée du projet.

Résidence d'artistes, spectacles, manifestations

Depuis plus de deux ans maintenant, nous souhaitons accueillir des résidences d'artistes, des spectacles et des manifestations.

Une résidence d'artistes est un lieu qui accueille des artistes afin d'effectuer un travail de recherche ou de création, sans qu'il y ait d'obligation de résultat. La création est facilitée grâce à la mise à disposition d'un lieu de vie et de création.

Un partenariat se développe avec les compagnies qui souhaitent un lieu de résidence artistique. En contrepartie, ils assurent une représentation gratuite pour les enfants de l'école quand cela est possible.

En avril 2023

Résidence artistique de la compagnie « la part belle » avec sortie de résidence qui a eu lieu au Châtelet.

En mai

- Résidence artistique avec sortie de résidence à 15h pour les élèves de l'école
- Exposition sur le port jaguin à La Garette le 20 et 21 mai qui s'intitule « on ose 2023 » Faite par Jean Gilles Rondonnet et exposé à la mairie de septembre à Novembre 2023.

Vendredi 26 mai

Restitution travail de l'école, expositions autour de la biodiversité, musique, apéro...

14 juillet

- Feu d'artifice, animation musicale organisée par la mairie et repas proposé par le comité des fêtes.
- Expositions d'artistes réguliers à la mairie de Sansais - La Garette.

11 novembre

Cérémonie avec l'ensemble des pompiers de la caserne d'Amuré avec une œuvre créée par les enfants de l'école.

12 novembre

- Un concert de musique classique organisé par la mairie et proposé par le Groupe AMATNI à eu lieu dans la salle des fêtes de Sansais.
- Puis toutes les animations organisées régulièrement par l'ensemble des associations de notre commune.

Équipe

Le personnel communal

- « Les fonctionnaires ne sont pas fatigués... c'est certain qu'ils ne feront pas d'heures supplémentaires... »
- « Je les ai vu, ils étaient deux pour ramasser des feuilles... »
- « Ça va, elles peuvent faire le ménage, c'est leurs boulots... »
- « Ils pourraient désherber devant chez moi au lieu de se promener... »
- « La mairie est ouverte seulement quand je travaille... »
- « Ça va, ils ont le temps, ils n'ont que ça à faire... »

Voici ce qu'on peut entendre régulièrement des fonctionnaires qui travaillent sur notre commune. Et pourtant, sans eux, la tonte, l'entretien, les réparations, l'administratif, la poste, la garderie, le ménage des salles, l'entretien de la voirie, et tout ce qui fait que notre municipalité fonctionne ne pourrait se faire.

Ainsi, pour que notre commune puisse fonctionner correctement, elle a besoin de personnel compétent.

A ce jour, nous pouvons compter sur :

- **Christophe Yardin** secrétaire principal de mairie
- **Caroline Drelon** Secrétaire de mairie
- **Sandrine Charrier** Agent Poste / Administratif
- **Florian Lancien** Responsable technique
- **Thierry Idier** Agent technique / Agent ponctuel poste
- **Geneviève Roy** Agent Ménage / Cantine / Garderie
- **Malika Bourokba** Agent Ménage / Cantine / Garderie
- **Manon Epron** Garderie
- **Mathieu Giraud** Agent technique

Nous n'oublions pas non plus les agents en arrêt maladie. Nous leur souhaitons bon rétablissement.

Installation climatisation local santé

Depuis la fin d'année 2022, les six locaux du pôle santé sont occupés et nous en sommes très fiers : deux kinésithérapeutes, une ostéopathe, une sophrologue, une orthophoniste et une infirmière.

Pour répondre à un manque de confort, tout particulièrement en période de forte chaleur, nous avons décidé d'investir dans un système de climatisation, afin que les professionnels de santé puissent travailler et vous accueillir dans les meilleures conditions.

Budget 2023

Dans un contexte inflationniste fort, le budget 2023 repose sur des dépenses resserrées et un contrôle des achats rigoureux.

Cette année encore, nous n'aurons pas recours à l'emprunt et nous n'avons pas augmenté la part communale des impôts locaux, conscients des difficultés rencontrées par beaucoup d'entre vous. Chaque année, la tension est un peu plus forte sur les dépenses, dû à une stagnation des recettes communales.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2023 apparaît donc encore comme un enjeu majeur afin de permettre à la commune un maintien d'une politique d'investissement nécessaire à l'avenir de notre commune. Le tableau ci-dessous présente les principaux chiffres de dépenses et recettes, au titre du fonctionnement



	RECETTES		DÉPENSES	
FONCTIONNEMENT	Dotations de l'État	135 000	Frais de personnel	295 200
	Impôts et taxes	377 000	Charges	382 900
	Produits des services	51 500	Charges de gestion	60
	Résultat	308		
			Autofinancement	229 293
INVESTISSEMENT	Epargne	229 293	Emprunt	30
	Dotations, subventions	0	Solde section	31 755
	Autres	86 142	Equipement	358 500

40,83 % Taxe foncière sur les propriétés bâties

69,99 % Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Cette situation invite la commune à poursuivre sa politique de rationalisation menée sur ces différents chapitres de dépenses malgré le développement continu de la commune. Le budget primitif 2023 a anticipé une augmentation expliquée par une forte inflation.

Le budget 2023 est construit sur des taux d'imposition inchangés par rapport à 2021/2022. La dynamique fiscale en 2023 ne sera donc liée qu'à l'augmentation des valeurs locatives définie par la loi de finances (inflation), et à l'augmentation physique des nouveaux logements.

En conclusion, un budget maîtrisé malgré un contexte contraint par les éléments structurels du budget communal et des incertitudes économiques.

La commission budgétaire a anticipé une augmentation des prix annoncée début 2023. Pour 2024, il sera à nouveau nécessaire de réaliser des choix et définir des priorités.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La commune de Sansais - La Garette est équipée d'un plan de sauvegarde. Un plan de sauvegarde, qu'est ce que c'est ?



Le plan communal de sauvegarde est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier nos actions, en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

A ce titre, nous avons besoin de bénévoles, qui pourraient lister le matériel disponible chez les habitants en cas de besoin sur la commune. Si cela vous intéresse, merci de vous rapprocher de la mairie, afin d'avoir plus d'informations.

Travaux de voiries

Comme chaque année, la municipalité consacre 90 000 euros de travaux de voirie.

Voici les réalisations abouties et à venir.

- La rénovation de l'impasse du via afin que les enfants puissent éviter la départementale.
- Poursuite de la réfection de la route de la Guignaudière
- Reprise de la route du gué (en agglomération) avec la création de deux ralentisseurs à la demande des habitants.
- Réfection de la voirie route des cabanes devant la MFR jusqu'aux conteneurs rue des gravées.
- Création d'un chemin piétonnier parallèle à la route des cabanes entre la MFR et le parking de la maison du cheval.
- Débernage en différents endroits afin de préserver la voirie.
- La restauration de certains fossés dans le marais communal.

La ligue de l'enseignement

FÉDÉRATION DEUX-SÈVRES



Installée depuis plus de 2 ans à l'Annexe de la Salle du Châtelet, grâce à un partenariat avec la commune, La Ligue de l'Enseignement des Deux-Sèvres participe à la dynamique locale.

Avec cet été, vous avez pu passer à côté des classes découvertes accueillies sur le site, permettant aux enfants du département de découvrir le marais et sa biodiversité : tours de barque, ateliers et jeux en pleine nature sont au programme. En juillet, 3 séjours vacances pour les 7/12 ans ont animés également la vie du Camping de l'Ilot du Chail sur la thématique « Nature », le site de la Garette offrant une multitude d'activités possibles.

Outre ses actions en lien avec l'école et pendant les vacances, la Ligue organise et accueille tout au long de l'année des formations, des rencontres, des animations culturelles et sportives en lien avec ses partenaires et associations (affiliées à l'Annexe du Châtelet).

Mais la Ligue, c'est quoi en fait ? Fédération départementale d'associations engagées dans l'éducation populaire, la Ligue se positionne tout autant comme un acteur complémentaire de l'école qu'un mouvement d'idées, pour permettre à chacun de « grandir », d'être en capacité de prendre part à la vie « culturelle » sur son territoire et ce, dans l'objectif de « construire, ensemble, une société plus juste ».